

**REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « CHARTE DES JARDINS : PROMOTION ACTIVE »  
(N° 1161) (PS-LES VERTS)**

**Séance du 1<sup>er</sup> juillet 2021**

**Point n° 6**

Le Conseil municipal a validé la réalisation d'un plan directeur de l'arbre et de la nature en ville, dont les intentions ont permis un soutien financier de la Confédération et de la Loterie romande. Les citoyens intéressés ont pris part à l'élaboration de ce document au travers d'une grande phase d'ateliers participatifs. L'adaptation contre le réchauffement climatique et l'amélioration de la biodiversité font partie des grands objectifs du projet, conformément aux articles cités dans la question écrite.

Bien que rédigée avec soin, la charte des jardins ne donne pas suffisamment d'information aux personnes qui souhaitent adapter leurs pratiques d'entretien et leurs plantations, il s'agit de grandes intentions uniquement. En effet, aucune liste d'essences n'y est jointe. Les propositions actuelles des pépinières et paysagistes sont encore composées de trop d'essences horticoles ou exotiques.

Le document en cours de finalisation a permis d'élaborer des listes d'espèces locales et adaptées au réchauffement climatique. Des explications relatives à divers changements de substrats et d'entretiens y sont intégrés afin de répondre aux questions concrètes des citoyens. Il s'agit de donner des informations concrètes afin de permettre ces changements.

Ces compléments, largement demandés, seront communiqués par les voies habituelles (Journal de Porrentruy et site internet) en parallèle de la charte des jardins, une fois ces derniers terminés et validés par les autorités compétentes. Le projet prévoit aussi l'adaptation d'articles du règlement communal sur les constructions sur ces points afin d'obtenir à terme une uniformité de traitement sur l'ensemble du territoire communal.

14 juin 2021

Le Conseil municipal